REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
ARRÊTES DU MAIRE

ARRÊTE N° : 2025_A_103
OBJET : : Délégation de fonction

Nous, Maire d'Aurec-sur-Loire,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

Considérant que Monsieur le Maire et Messieurs les délégués dans la fonction d'Officier d'Etat Civil seront absents le jour de la célébration d'un mariage.

ARRÊTONS :

Article 1 :
Monsieur Laurent ROUSSET, membre du Conseil Municipal, à défaut de Monsieur Le Maire et des adjoints absents, est délégué pour remplir les fonctions d'Officier d'état civil dans la commune d'Aurec-sur-Loire, le 7 juin 2025.

Article 2 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 :
Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire et publié sur le site internet de la mairie. En outre, une expédition en sera adressée à Monsieur le Procureur de la République.

Fait à AUREC SUR LOIRE, le 06/06/2025.

L'adjoint délégué,

Bernard Bourgie

MAIRIE D'AUREC-SUR-LOIRE * 43110 * HAUTE-LOIRE

Auteur : Claude VIAL – Maire - Publié sur le site de la Mairie : le 06 JUIN 2025